MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2731 **9 novembre 2012**

SOMMAIRE

Alcogro S.A. 131086
Bright Ventures 131086
Casablanca Congress Centre S.A. 131086
Celestine S.A. 131088
EK Luxembourg S.A. 131080
ESPERIA Luxembourg S.à r.l. 131085
Fiprolux S.A. - SPF 131074
Get It Fix S.à r.l. 131077
Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l. 131073
Gores II SF Luxembourg S.àr.l. 131074
Gores I SF Luxembourg S.àr.l. 131074
Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l. 131074
Green S.A. 131073
Guardian Automotive-E S.A. 131075
Hifi International S.A. 131075
Kom-Eko Holdings S.A. 131075
Lux-Vending S.A. 131075
Mobadwin 131076
Pendekar Holdings (HARIPUR) S.à r.l. . . 131076
Petrus Managed Funds 131085
Rudyfel Investments S.à r.l. 131042
Whitehall European RE 5 S.à r.l. 131074
Whitehall European RE 6 S.à r.l. 131076
Xedoc Holding S.A. 131077
Xedoc Holding S.A. 131077

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Rudyfel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.281.

—

(N.B. Pour des raisons techniques, le début est publié au Mémorial C-N° 2730 du 9 novembre 2012.)

Rapport et Comptes Annuels au 31 décembre 2010

Rapport Annuel

31 décembre 2010

Le Gérant a le plaisir de présenter le rapport et les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010.

Présentation globale des activités

La Société a pour activité principale la détention et le financement d'une filiale. Aucun changement n'est intervenu dans ces activités au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice en question, la Société a enregistré une perte nette de EUR 166.596 dont les détails sont repris dans le Compte des Profits et Pertes en annexe.

Développements futurs

La Gérance n'anticipe pas de changements majeurs au cours du prochain exercice.

Evènements postérieurs au bilan

Il ne s'est produit aucun événement d'une importance particulière depuis la fin de l'exercice social qui a ou aurait pu affecter de manière significative les opérations de la Société, les résultats de ces opérations ou les affaires internes de la Société pour les exercices sociaux à venir.

Amsterdam, le 20 avril 2011.

Trust International Management (T.I.M.) B.V.

Bilan au 31 décembre 2010

(avant affectation des résultats)

(exprimé en Euros)

	Notes	2010	2009
ACTIF			
Actif immobilisé			
Participations	-4	3.760.889	3.760.889
Créances sur prêt	-5	8.701.041	9.742.391
		12.461.930	13.503.280
Actif circulant			
Créances sur intérêts	-6	2.184.832	65.567
Créances TVA		833	0
Avoirs en banque	-7	69.947	210.051
		2.255.612	275.618
TOTAL ACTIF		14.717.542	13.778.898
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres	-8		
Capital social émis et entièrement libéré		20.000	20.000
Prime d'émission		3.342.016	3.342.016
Bénéfices reportés		100.869	96.253
Résultat net de l'exercice		-166.596	4.616
		3.296.289	3.462.885
Passif à long terme			
Prêts sur financement back-to-back	-9	8.701.041	8.972.416
Prêts sur autres financements	-10	75.438	1.021.130
		8.776.479	9.993.546

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Passif à court terme			
Intérêts de prêts sur financement back-to-back	-11	2.637.463	255.667
Intérêts de prêts sur autres financements	-12	740	58.194
Dettes TVA		0	19
Autres dettes	-13	6.571	8.587
		2.644.774	322.467
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		14.717.542	13.778.898

Les annexes forment partie intégrante de ce bilan.

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010

	Notes	2010	2009
Résultat d'exploitation/(Perte)			
Frais généraux et administratifs	-14	-17.745	-16.368
Résultat financier/(Perte)			
Revenus d'intérêts - prêts	-15	1.092.415	1.092.737
Dettes d'intérêts - financement back-to-back	-16	-853.179	-924.843
Dettes d'intérêts - prêts	-17	-144.293	-108.423
Ajustement calcul des intérêts des années précédentes	-18	-1.516	0
Ajustement intérêts 2009	-19	-179.093	0
Résultat d'opérations de change réalisé		-7.910	101.435
Résultat d'opérations de change non réalisé		-55.275	-139.922
Résultat avant provision pour impôt sur les sociétés		-166.596	4.616
Provision pour impôt sur les sociétés	-20	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-166.596	4.616

Les annexes forment partie intégrante de ce bilan.

Notes aux Comptes Annuels

31 décembre 2010

1. Affiliation au groupe et activités principales. La Société, constituée le 27 mai 1999, est une société à responsabilité limitée ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas.

La Société est une filiale détenue à 100% de Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg.

La Société a pour activité principale la détention et le financement de sociétés du groupe.

2. Base de présentation. Les comptes annuels ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement acceptés aux Pays-Bas et sont conformes aux dispositions du Code Civil néerlandais, Livre 2, Titre 9.

3. Principales règles comptables.

a. Généralités

Les actifs et passifs sont indiqués à leur valeur nominale, sauf indication contraire.

b. Valeurs mobilières

Les investissements dans les filiales sont indiqués au coût d'acquisition historique ou,

en cas de dépréciation de valeur considérée comme permanente, à la valeur de marché la plus faible en fin d'exercice.

c. Devises

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en devises étrangères sont libellées aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Taux de change utilisés en fin d'exercice:

	2010	2009
CAD	0,75438	0,66392

d. Comptabilisation des revenus et charges

Les dividendes sur investissements sont enregistrés dans les revenus de l'exercice au cours duquel ils sont déclarés.

Les autres revenus et charges, y compris les impôts, sont constatés et déclarés conformément au principe qu'ils seront payés au terme.

4. Participations.

	2010	2009

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

	% détenu	parts détenues		
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Constituée dans la province de Colombie Britannique le 28 mars 2007				
sans valeur nominale	100	50		
28 mars 2007: capital investi CAD 5,000,000			3.238.678	3.238.678
14 décembre 2007: contribution à la Prime d'Emission				
CAD 765,900			522.211	522.211
			3.760.889	3.760.889

5. Créances sur prêt.

			2010	2009
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 13,95%.				
1/1/2010 report à nouveau	CAD	2.009.013		
1/1/2010 ajustement intérêts 2009	CAD	-244.051		
12/7/2010 créances sur intérêts	CAD	-230.862		
	CAD	1.534.100	1.157.287	1.333.828
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Billet à ordre émis le 30 mars 2007 et remboursable sur demande à un taux fixe de 13,95%.				
1/1/2010 report à nouveau	CAD	12.664.985		
1/1/2010 ajustement intérêts 2009	CAD	-1.208.607		
12/7/2010 créances sur intérêts	CAD	-1.456.378		
	CAD	10.000.000	7.543.754	8.408.563
	CAD	11.534.100	8.701.041	9.742.391

6. Créances sur intérêts.

			2010	2009
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 13,95%.				
1/1/2010 report à nouveau	CAD	-35.684		
1/1/2010 ajustement intérêts 2009	CAD	-10.750		
1/1/2010 ajustement retenue à la source 2009	CAD	25.480		
1/1/2010 ajustement calcul des intérêts des années précédentes	CAD	-2.132		
1/1/2010 ajustement calcul des intérêts 2009	CAD	214.007		
1/1/2010 ajustement calculs de la retenue à la source 2009	CAD	-21.401		
12/7/2010 paiement retenue à la source	CAD	23.086		
12/31/2010 retenue à la source exigible de 10%	CAD	-21.401		
12/31/2010 intérêts 2010	CAD	214.007		
	CAD	385.212	290.595	-23.692
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Billet à ordre émis le 30 mars 2007 et remboursable sur demande à un taux fixe de 13,95%.				
1/1/2010 report à nouveau	CAD	134.442		
1/1/2010 ajustement intérêts 2009	CAD	-445.322		
1/1/2010 ajustement retenue à la source 2009	CAD	165.394		
1/1/2010 ajustement calcul des intérêts des années précédentes	CAD	-152		
1/1/2010 ajustement calcul des intérêts 2009	CAD	1.395.000		
1/1/2010 ajustement calcul de la retenue à la source 2009	CAD	-139.500		
12/7/2010 paiement retenue à la source	CAD	145.638		
12/31/2010 retenue à la source exigible de 10%	CAD	-139.500		
12/31/2010 intérêts 2010	CAD	1.395.000		

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

	CAD	2.511.000	1.894.237	89.259
		2.896.212	2.184.832	65.567

7. Avoirs en banque.

			2010	2009
Citco Bank Nederland N.V., Amsterdam				
compte courant			2.130	1.400
	CAD	89.898	67.817	208.651
			69.947	210.051

8. Capitaux propres. Le capital social autorisé de la Société est de EUR 100.000 divisé en 1.000 parts sociales de EUR 100 chacune.

A la date du bilan, un total de 200 actions étaient émises et entièrement libérées.

Les mouvements dans les comptes de capitaux propres sont représentés comme suit:

	2009	Mouvements de l'exercice	2010
Capital social émis et entièrement libéré	20.000	0	20.000
Prime d'émission	3.342.016	0	3.342.016
Bénéfices reportés	96.253	4.616	100.869
Résultat net de l'exercice	4.616	-4.616	0
		-166.596	-166.596
	3.462.885	-166.596	3.296.289

9. Prêt sur financement back-to-back.

				2010	2009
Stockard Investments N.V., Curaçao					
Billet à ordre daté 27 mars 2007 et remboursable sur demande à un taux fixe de 11,305%.					
1/1/2010 report à nouveau	CAD	13.514.260			
1/1/2010 intérêts payables	CAD	-3.514.260			
	CAD	10.000.000		7.543.754	8.972.416
Stockard Investments N.V., Curaçao					
Billet à ordre à un taux fixe de 11,305%.					
Montant principal	CAD	1.534.100		1.157.287	0
	CAD	11.534.100		8.701.041	8.972.416

10. Prêt sur autres financements.

				2010	2009
NewTor Investments B.V., Pays-Bas					
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 11,305%.					
Des intérêts composés sont dûs tous les semestres					
1/1/2010 report à nouveau	CAD	592.695			
12/7/2010 Remboursement des prêts et intérêts	CAD	-592.695			
	CAD	0		0	393.504
Cherson Investments B.V., Pays-Bas					
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 11,305%.					
Des intérêts composés sont dûs tous les semestres					
1/1/2010 report à nouveau	CAD	945.330			
12/7/2010 Remboursement des prêts et intérêts	CAD	-845.330			
	CAD	100.000		75.438	627.626
	CAD	100.000		75.438	1.021.130

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11. Intérêts sur financement back-to-back.

				2010	2009
Stockard Investments N.V., Curaçao					
Billet à ordre daté 27 mars 2007 et remboursable sur demande à un taux fixe de 11,305%.					
1/1/2010 report à nouveau	CAD	385.087			
1/1/2010 intérêts payables	CAD	3.514.260			
12/31/2010 intérêts 2010	CAD	1.130.500			
12/31/2010 intérêts payés	CAD	-1.534.100			
	CAD	3.495.747	2.637.105	255.667	
Stockard Investments N.V., Curaçao					
Billet à ordre à un taux fixe de 11,305%					
12/31/2010 intérêts 2010	CAD	475	358	0	
	CAD	3.496.222	2.637.463	255.667	

12. Intérêts sur autres financements.

				2010	2009
NewTor Investments B.V., Pays-Bas					
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 11,305%.					
1/1/2010 report à nouveau	CAD	33.778			
12/7/2010 Remboursement d'intérêts	CAD	-106.602			
12/31/2010 intérêts 2010	CAD	72.824			
		0	0	22.426	
Cherson Investments B.V., Pays-Bas					
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 11,305%.					
1/1/2010 report à nouveau	CAD	53.874			
12/7/2010 Remboursement d'intérêts	CAD	-169.046			
12/31/2010 intérêts 2010	CAD	116.152			
	CAD	980	740	35.768	
			740	58.194	

13. Autres dettes.

	2010	2009
Montants payables	1.938	2.587
Montant échu sur honoraires de conseil fiscal	3.553	6.000
Montant échu sur charges salariales	1.080	0
	6.571	8.587

14. Frais généraux et administratifs.

	2010	2009
Salaires et traitements	1.080	0
Loyer	750	0
Honoraires de gestion	12.752	9.312
Honoraires de conseil fiscal	2.836	4.488
Honoraires comptables	0	1.247
Frais généraux	137	922
Frais bancaires	190	399
	17.745	16.368

15. Revenus d'intérêts sur autres financements.

				2010	2009
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada					
CAD 1,534,100 Billet à ordre	CAD	192.607	145.297	147.780	

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CAD 10,000,000 Billet à ordre	CAD	1.255.500	947.118	944.957
	CAD	1.448.107	1.092.415	1.092.737

La retenue à la source canadienne de 10% est comprise dans les montants.

16. Dettes d'intérêts sur financement back-to-back.

			2010	2009
Stockard Investments N.V., Curaçao				
CAD 10,000,000 Billet à ordre	CAD	1.130.500	852.821	924.843
CAD 1,534,100 Billet à ordre	CAD	475	358	0
	CAD	1.130.975	853.179	924.843

17. Dettes d'intérêts sur autres financements.

			2010	2009
NewTor Investments B.V., Pays-Bas				
CAD 500,000 Billet à ordre	CAD	72.824	55.605	41.782
Cherson Investments B.V., Pays-Bas				
CAD 800,000 Billet à ordre	CAD	116.152	88.688	66.641
		188.976	144.293	108.423

18. Ajustement calcul des intérêts des années précédentes.

Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
CAD 1,534,100 Billet à ordre	CAD	2.132	1.415	0
CAD 10,000,000 Billet à ordre	CAD	152	101	0
		2.284	1.516	0

19. Ajustement intérêts 2009.

Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
CAD 1,534,100 Billet à ordre	CAD	36.715	24.375	0
CAD 10,000,000 Billet à ordre	CAD	233.036	154.718	0
		269.751	179.093	0

20. Provision pour impôt sur les sociétés. L'impôt sur les sociétés se base sur le résultat fiscal en tenant compte de l'exemption de certains revenus et charges reportés dans le compte de profits et pertes.

21. Dirigeants et salariés. La Société n'a pas d'autre salarié que son gérant.

La Société a compté un gérant au cours de l'exercice. Aucun prêt ou avance n'a été accordé au, ou reçu du gérant.

La Société n'a pas de membres du conseil de surveillance.

Informations supplémentaires

31 décembre 2010

1. Proposition d'affectation du résultat. Selon les dispositions du droit néerlandais prévoyant qu'aucun dividende ne peut être déclaré tant que toutes les pertes n'ont pas été recouvrées, les bénéfices sont à la disposition de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux Statuts de la Société.

La gérance a proposé de ne pas déclarer de dividendes et d'ajouter le résultat net de l'exercice aux bénéfices non distribués.

Cette proposition n'a pas été reflétée dans les comptes annuels ci-joints.

2. Evénements postérieurs au bilan. Aucun événement majeur n'a eu lieu depuis la fin de l'exercice ayant eu, ou susceptible d'avoir des répercussions importantes sur les activités de la Société, son résultat d'exploitation ou les affaires de la Société.

3. Rapport du réviseur d'entreprises. La Société est qualifiée comme une «petite société» et conformément à l'Article 396§6 du Code Civil néerlandais, Livre 2, Titre 9, aucun audit des comptes n'est requis.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

131048

Rudyfel Investments B.V.

Barbara Strozzilaan 201

1083 HN Amsterdam

Annual Report and Accounts as at December 31, 2011

Annual Report

December 31, 2011

The Managing Director is pleased to present the annual report and accounts of the Company for the financial year ended December 31, 2011.

Overview of Activities

The principal activity of the Company is the holding and financing of a subsidiary. There has been no change in these activities during the financial year.

During the period under review, the Company recorded a net profit of EUR 85,506, details of which are set out in the attached Profit and Loss Account.

Future Developments

The Management does not anticipate any changes during the coming financial year.

Post Balance Sheet Events

No matters or circumstances of importance have arisen since the end of the financial year that have significantly affected or may significantly affect the operations of the Company, the results of those operations or the state of affairs of the Company in subsequent financial periods.

Amsterdam, April 19, 2012.

Trust International Management (T.I.M.) B.V.
Signatures

Balance Sheet as at December 31, 2011

(before appropriation of results)

(expressed in Euros)

	Notes	2011	2010
ASSETS			
Fixed Assets			
Participations	(4)	3,760,889	3,760,889
Loan receivable	(5)	8,732,352	8,701,041
		12,493,241	12,461,930
Current Assets			
Interest receivable	(6)	3,289,040	2,184,832
VAT receivable		605	833
Cash at banks	(7)	58,246	69,947
		3,347,891	2,255,612
TOTAL ASSETS		15,841,132	14,717,542
SHAREHOLDER'S EQUITY AND LIABILITIES			
Shareholder's Equity	(8)		
Issued and fully paid share capital		20,000	20,000
Share premium		3,342,016	3,342,016
Retained earnings		(65,727)	100,869
Net result for the year		85,506	(166,596)
		3,381,795	3,296,289
Long-term Liabilities			
Loan payable back-to-back	(9)	8,732,352	8,701,041
Loan payable	(10)	75,709	75,438
		8,808,061	8,776,479
Current Liabilities			

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Interest payable back-to-back loan	(11)	3,634,147	2,637,463
Interest payable loan	(12)	9,301	740
Accounts payable and accrued expenses	(13)	7,828	6,571
		3,651,276	2,644,774
TOTAL SHAREHOLDER'S EQUITY AND LIABILITIES		15,841,132	14,717,542

The accompanying notes form part of these accounts.

Profit and Loss Account for the year ended December 31, 2011

	Notes	2011	2010
Operational Income/(Expense)			
General and administrative expenses	(14)	(12,846)	(17,745)
Financial Income/(Expense)			
Interest income - loan	(15)	1,096,347	1,092,415
Interest expenses - back to back loan	(16)	(987,192)	(853,179)
Interest expenses - loan	(17)	(8,559)	(144,293)
Interest calculation differences former years	(18)	0	(1,516)
Interest correction 2009	(19)	0	(179,093)
Realized foreign exchange transaction result		(701)	(7,910)
Unrealized foreign exchange valuation result		(1,543)	(55,275)
Result before provision for corporate tax		85,506	(166,596)
Provision for corporate tax	(20)	0	0
NET RESULT FOR THE YEAR		85,506	(166,596)

The accompanying notes form part of these accounts.

Notes to the Annual Accounts

December 31, 2011

1. Group Affiliation and Principal Activities. The Company, incorporated on May 27, 1999, is a limited liability company with its statutory seat in Amsterdam, The Netherlands.

The Company is wholly owned by Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg.

The principal activities of the Company are the holding and financing of group companies.

2. Basis of Presentation. The accompanying annual accounts have been prepared in accordance with principles of accounting generally accepted in The Netherlands and are in compliance with the provisions of the Netherlands Civil Code, Book 2, Title 9.

3. Significant Accounting Policies.

a. General

Assets and liabilities are stated at face value unless indicated otherwise.

b. Financial Fixed Assets

The investments in subsidiaries are stated at historical acquisition cost or, in case of a permanent impairment of the value of the investment, at lower market value as of year-end.

c. Foreign Currencies

Assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated into Euros at rates of exchange ruling at the balance sheet date.

Transactions in foreign currencies are translated at the rates in effect at the dates of transactions.

Exchange rates used at year-end are:

	2011	2010
CAD	0.75709	0.75438

d. Recognition of Income and Expense

Dividends from investments are recorded as income in the year they are declared.

Other income and expenses, including taxation, are recognized and reported in accordance with the accrual concept.

4. Participations.

			2011	2010
	% held	shares held		

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Incorporated in the province of British Columbia on March 28, 2007				
without par value	100	50		
March 28, 2007 Capital invested CAD 5,000,000			3,238,678	3,238,678
December 14, 2007 Share Premium contribution				
CAD 765,900			522,211	522,211
			3,760,889	3,760,889

5. Loan receivable.

			2011	2010
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Promissory note issued on December 18, 2007 and repayable on				
December 31, 2011 at a fixed rate of 13.95%.				
1/1/2011 opening balance	CAD	1,534,100	1,161,452	1,157,287
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Promissory note issued on March 30, 2007 and repayable on demand,				
at a fixed rate of 13.95%.				
1/1/2011 opening balance	CAD	10,000,000	7,570,900	7,543,754
	CAD	11,534,100	8,732,352	8,701,041

6. Interest receivable.

			2011	2010
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Promissory note issued on December 18, 2007 and repayable on				
December 31, 2011 at a fixed rate of 13.95%.				
1/1/2011 opening balance	CAD	385,212		
12/31/2011 WHT due at 10%	CAD	(21,401)		
12/31/2011 interest 2011	CAD	214,007		
	CAD	577,818	437,461	290,595
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Promissory note issued on March 30, 2007 and repayable on demand,				
at a fixed rate of 13.95%.				
1/1/2011 opening balance	CAD	2,511,000		
12/31/2011 WHT due at 10%	CAD	(139,500)		
12/31/2011 interest 2011	CAD	1,395,000		
	CAD	3,766,500	2,851,579	1,894,237
	CAD	4,344,318	3,289,040	2,184,832

7. Cash at banks.

				2011	2010
Citco Bank Nederland N.V., Amsterdam					
current account				1,827	2,130
	CAD	74,521		56,419	67,817
				58,246	69,947

8. Shareholder's equity. The authorized share capital of the Company is EUR 100,000 divided into 1,000 shares of EUR 100 each.

At balance sheet date a total of 200 shares were issued and fully paid.

Movements in the shareholder's equity accounts are as follows:

	2010	Changes for the Year	2011
Issued and fully paid share capital	20.000	0	20,000
Share premium	3.342.016	0	3,342,016
Retained earnings	100.869	(166,596)	(65,727)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Net result for the year	(166,596)	166,596		0
		85,506		85,506
	3,296,289	85,506		3,381,795

9. Loan payable back-to-back.

			2011	2010
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Promissory note dated March 27, 2007 and repayable on demand at a fixed rate of 11.305%.				
1/1/2011 opening balance	CAD	10,000,000	7,570,900	7,543,754
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Promissory note dated December 31, 2010 and repayable on demand at a fixed rate of 11.305%.				
Principal amount	CAD	1,534,100	1,161,452	1,157,287
	CAD	11,534,100	8,732,352	8,701,041

10. Loan payable.

				2011	2010
Cherson Investments B.V., The Netherlands					
Promissory note issued on December 18, 2007 and repayable on December 31, 2011 at a fixed rate of 11.305%.					
1/1/2011 opening balance	CAD	100,000	75,709	75,438

11. Interest payable back-to-back loan.

			2011	2010
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Promissory note dated March 27, 2007 and repayable on demand at a fixed rate of 11.305%.				
1/1/2011 opening balance	CAD	3,495,747		
12/31/2011 interest 2011	CAD	1,130,500		
	CAD	4,626,247	3,502,485	2,637,105
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Promissory note dated December 31, 2010 and repayable on demand at a fixed rate of 11.305%.				
1/1/2011 opening balance	CAD	475		
12/31/2011 interest 2011	CAD	173,430		
	CAD	173,905	131,662	358
	CAD	4,800,152	3,634,147	2,637,463

12. Interest payable loan.

				2011	2010
Cherson Investments B.V., The Netherlands					
Promissory note issued on December 18, 2007 and repayable on December 31, 2011 at a fixed rate of 11.305%.					
1/1/2011 opening balance	CAD	980		
12/31/2011 interest 2011	CAD	11,305		
	CAD	12,285	9,301	740

13. Accounts payable and accrued expenses.

	2011	2010
Accounts payable	1,375	1,938
Accrued tax advisory fees	6,453	3,553
Accrued salary costs	0	1,080
	7,828	6,571

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

14. General and administrative expenses.

	2011	2010
Salaries and wages	3,185	1,080
Rent	1,000	750
Management fee	5,500	12,752
Tax advisory fees	2,900	2,836
General expenses	144	137
Bank charges	117	190
	12,846	17,745

15. Interest income loan.

			2011	2010
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
CAD 1,534,100 Promissory Note	CAD	192,606	145,820	145,297
CAD 10,000,000 Promissory Note	CAD	1,255,500	950,527	947,118
	CAD	1,448,106	1,096,347	1,092,415

Amounts are including 10% Canadian Withholding Tax

16. Interest expense back-to-back loan.

			2011	2010
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg.				
CAD 10,000,000 Promissory Note	CAD	1,130,500	855,890	852,821
CAD 1,534,100 Promissory Note	CAD	173,430	131,302	358
	CAD	1,303,930	987,192	853,179

17. Interest expense loan.

			2011	2010
NewTor Investments B.V., The Netherlands				
CAD 500,000 Promissory Note	CAD	0	0	55,605
Cherson Investments B.V., The Netherlands				
CAD 800,000 Promissory Note	CAD	11,305	8,559	88,688
		11,305	8,559	144,293

18. Interest calculation differences former years.

Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
CAD 1,534,100 Promissory Note	CAD	0	0	1,415
CAD 10,000,000 Promissory Note	CAD	0	0	101
		0	0	1,516

19. Interest correction 2009.

Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
CAD 1,534,100 Promissory Note	CAD	0	0	24,375
CAD 10,000,000 Promissory Note	CAD	0	0	154,718
		0	0	179,093

20. Provision for corporate tax. The corporate tax is based on the fiscal result, taking into account that certain income and expenses as reported in the profit and loss account are exempted from taxation.

21. Directors and employees. The Company has no employees other than its director.

The Company had one director during the year. No loans or advances have been given or received from the director.

The Company has no supervisory directors.

Supplementary Information

December 31, 2011

1. Proposed Appropriation of Results. Subject to the provision under Dutch law that no dividends can be declared until all losses have been recovered, profits are at the disposal of the Annual General Meeting of Shareholders in accordance with the Company's Articles of Incorporation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The management proposed not to declare a dividend and to add the net result for the year to the retained earnings.

This proposal has not been reflected in the accompanying annual accounts.

2. Post Balance Sheet Events. No matters or circumstances of importance have arisen since the end of the financial year which have significantly affected or may significantly affect the operations of the Company, the results of those operations or the affairs of the Company.

3. Auditors' Report. The Company qualifies as a "small company" and in accordance with Article 396 § 6 of the Civil Code of The Netherlands, Book 2, Title 9, no audit is required.

Rapport et Comptes Annuels au 31 décembre 2011

Rapport Annuel

31 décembre 2011

Le Gérant a le plaisir de présenter le rapport et les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011.

Présentation globale des activités

La Société a pour activité principale la détention et le financement d'une filiale. Aucun changement n'est intervenu dans ces activités au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice en question, la Société a enregistré un bénéfice net de EUR 85.506 dont les détails sont repris dans le Compte des Profits et Pertes en annexe.

Développements futurs

La Gérance n'anticipe pas de changements majeurs au cours du prochain exercice.

Evénements postérieurs au bilan

Il ne s'est produit aucun événement d'une importance particulière depuis la fin de l'exercice social qui a ou aurait pu affecter de manière significative les opérations de la Société, les résultats de ces opérations ou les affaires internes de la Société pour les exercices sociaux à venir.

Amsterdam, le 19 avril 2012.

Trust International Management (T.I.M.) B.V.

Bilan au 31 décembre 2011

(avant affectation des résultats)

(exprimé en Euros)

	Notes	2011	2010
ACTIFS			
Actif immobilisé			
Participations	-4	3.760.889	3.760.889
Créances sur prêt	-5	8.732.352	8.701.041
		12.493.241	12.461.930
Actif circulant			
Créances sur intérêts	-6	3.289.040	2.184.832
Créances TVA		605	833
Avoirs en banque	-7	58.246	69.947
		3.347.891	2.255.612
TOTAL ACTIF		15.841.132	14.717.542
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux Propres	-8		
Capital social émis et entièrement libéré		20.000	20.000
Prime d'émission		3.342.016	3.342.016
Bénéfices reportés		-65.727	100.869
Résultat net de l'exercice		85.506	-166.596
		3.381.795	3.296.289
Passif à long terme			
Prêts sur financement back-to-back	-9	8.732.352	8.701.041

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Prêts sur autres financements	-10	75.709	75.438
		8.808.061	8.776.479
Passif à court terme			
Intérêts de prêts sur financement back-to-back	-11	3.634.147	2.637.463
Intérêts de prêts sur autres financements	-12	9.301	740
Autres dettes	-13	7.828	6.571
		3.651.276	2.644.774
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		15.841.132	14.717.542

Les annexes forment partie intégrante de ce bilan.

Compte de Profits et Pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011

	Notes	2011	2010
Résultat d'exploitation/(Perte)			
Frais généraux et administratifs	-14	-12.846	-17.745
Résultat financier/(Perte)			
Revenus d'intérêts - prêts	-15	1.096.347	1.092.415
Dettes d'intérêts - financement back-to-back	-16	-987.192	-853.179
Dettes d'intérêts - prêts	-17	-8.559	-144.293
Ajustement calcul des intérêts des années précédentes	-18	0	-1.516
Ajustement intérêts 2009	-19	0	-179.093
Résultat d'opérations de change réalisé		-701	-7.910
Résultat d'opérations de change non réalisé		-1.543	-55.275
Résultat avant provision pour impôt sur les sociétés		85.506	-166.596
Provision pour impôt sur les sociétés	-20	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		85.506	-166.596

Les annexes forment partie intégrante de ce bilan.

Notes aux Comptes Annuels

31 décembre 2011

1. Affiliation au groupe et activités principales. La Société, constituée le 27 mai 1999, est une société à responsabilité limitée ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas.

La Société est une filiale à 100% de Stockard Investments NV, Curaçao.

La Société a pour activité principale la détention et le financement de sociétés du groupe.

2. Base de présentation. Les comptes annuels ci-joint ont été préparés selon les principes comptables généralement acceptés aux Pays-Bas et sont conformes aux dispositions du Code Civil néerlandais, Livre 2, Titre 9.

3. Principales règles comptables.

a. Généralités

Les actifs et passifs sont indiqués à leur valeur nominale, sauf indication contraire.

b. Valeurs mobilières

Les investissements dans les filiales sont indiqués au coût d'acquisition historique ou,

en cas de dépréciation de valeur considérée comme permanente, à la valeur de marché la plus faible en fin d'exercice.

c. Devises

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en devises étrangères sont libellées aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Taux de change utilisés en fin d'exercice:

	2011	2010
CAD	0,75709	0,75438

d. Comptabilisation des revenus et charges

Les dividendes sur investissements sont enregistrés dans les revenus de l'exercice au cours duquel ils sont déclarés.

Les autres revenus et charges, y compris les impôts, sont constatés et déclarés conformément au principe qu'ils seront payés au terme.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4. Participations.

	% détenu	parts détenues	2011	2010
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Constituée dans la province de Colombie Britannique le 28 mars 2007				
sans valeur nominale	100	50		
28 mars 2007: capital investi CAD 5,000,000			3.238.678	3.238.678
14 décembre 2007: contribution à la prime d'émission				
CAD 765,900			522.211	522.211
			3.760.889	3.760.889

5. Créances sur prêt.

			2011	2010
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le				
31 décembre 2011 à un taux fixe de 13,95%.				
1/1/2011 report à nouveau	CAD	1.534.100	1.161.452	1.157.287
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Billet à ordre émis le 30 mars 2007 et remboursable sur demande à un				
taux fixe de 13,95%				
1/1/2011 report à nouveau	CAD	10.000.000	7.570.900	7.543.754
	CAD	11.534.100	8.732.352	8.701.041

6. Créances sur intérêts.

			2011	2010
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 13,95%.				
1/1/2011 report à nouveau	CAD	385.212		
12/31/2011 retenue à la source exigible de 10%	CAD	-21.401		
12/31/2011 intérêts 2011	CAD	214.007		
	CAD	577.818	437.461	290.595
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Billet à ordre émis le 30 mars 2007 et remboursable sur demande à un taux fixe de 13,95%.				
1/1/2011 report à nouveau	CAD	2.511.000		
12/31/2011 retenue à la source exigible de 10%	CAD	-139.500		
12/31/2011 intérêts 2011	CAD	1.395.000		
	CAD	3.766.500	2.851.579	1.894.237
	CAD	4.344.318	3.289.040	2.184.832

7. Avoirs en banque.

			2011	2010
Citco Bank Nederland N.V., Amsterdam				
compte courant			1.827	2.130
	CAD	74.521	56.419	67.817
			58.246	69.947

8. Capitaux propres. Le capital social autorisé de la Société est de EUR 100.000 divisé en 1.000 parts sociales de EUR 100 chacune.

A la date du bilan, un total de 200 actions étaient émises et entièrement libérées.

Les mouvements dans les comptes de capitaux propres sont représentés comme suit:

	2010	Mouvements de l'exercice	2011

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Capital social émis et entièrement libéré	20.000	0	20.000
Prime d'émission	3.342.016	0	3.342.016
Bénéfices reportés	100.869	-166.596	-65.727
Résultat net de l'exercice	-166.596	166.596	0
		85.506	85.506
	3.296.289	85.506	3.381.795

9. Prêt sur financement back-to-back.

			2011	2010
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Billet à ordre daté 27 mars 2007 et remboursable sur demande à un taux fixe de 11,305%.				
1/1/2011 report à nouveau	CAD	10.000.000	7.570.900	7.543.754
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Billet à ordre daté 31 décembre 2010 et remboursable sur demande à un taux fixe de 11,305%.				
Montant du principal	CAD	1.534.100	1.161.452	1.157.287
	CAD	11.534.100	8.732.352	8.701.041

10. Prêt sur autres financements.

			2011	2010
Cherson Investments B.V., Pays-Bas				
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 11,305%.				
1/1/2011 report à nouveau	CAD	100,000	75.709	75.438

11. Intérêts sur financement back-to-back.

			2011	2010
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Billet à ordre daté 27 mars 2007 et remboursable sur demande à un taux fixe de 11,305%.				
1/1/2011 report à nouveau	CAD	3.495.747		
12/31/2011 intérêts 2011	CAD	1.130.500		
	CAD	4.626.247	3.502.485	2.637.105
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Billet à ordre daté 31 décembre 2010 et remboursable sur demande à un taux fixe de 11,305%.				
1/1/2011 report à nouveau	CAD	475		
12/31/2011 intérêts 2011	CAD	173.430		
	CAD	173.905	131.662	358
	CAD	4.800.152	3.634.147	2.637.463

12. Intérêts sur autres financements.

			2011	2010
Cherson Investments B.V., Pays-Bas				
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 11,305%.				
1/1/2011 report à nouveau	CAD	980		
12/31/2011 intérêts 2011	CAD	11.305		
	CAD	12.285	9.301	740

13. Autres dettes.

	2011	2010
Montants payables	1.375	1.938
Montant échu sur honoraires de conseil fiscal	6.453	3.553

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Montant échu sur charges salariales	0	1.080
	7.828	6.571

14. Frais généraux et administratifs.

	2011	2010
Salaires et traitements	3.185	1.080
Loyer	1.000	750
Honoraires de gestion	5.500	12.752
Honoraires de conseil fiscal	2.900	2.836
Frais généraux	144	137
Frais bancaires	117	190
	12.846	17.745

15. Revenus d'intérêts sur autres financements.

			2011	2010
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
CAD 1,534,100 Billet à ordre	CAD	192.606	145.820	145.297
CAD 10,000,000 Billet à ordre	CAD	1.255.500	950.527	947.118
	CAD	1.448.106	1.096.347	1.092.415

La retenue à la source canadienne de 10% est comprise dans les montants.

16. Dettes d'intérêts sur financement back-to-back.

			2011	2010
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
CAD 10,000,000 Billet à ordre	CAD	1.130.500	855.890	852.821
CAD 1,534,100 Billet à ordre	CAD	173.430	131.302	358
	CAD	1.303.930	987.192	853.179

17. Dettes d'intérêts sur autres financements.

			2011	2010
NewTor Investments B.V., Pays-Bas				
CAD 500,000 Billet à ordre	CAD	0	0	55.605
Cherson Investments B.V., Pays-Bas				
CAD 800,000 Billet à ordre	CAD	11.305	8.559	88.688
		11.305	8.559	144.293

18. Ajustement calcul des intérêts des années précédentes.

Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd ., Canada				
CAD 1,534,100 Billet à ordre	CAD	0	0	1.415
CAD 10,000,000 Billet à ordre	CAD	0	0	101
		0	0	1.516

19. Ajustement intérêts 2009.

Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
CAD 1,534,100 Billet à ordre	CAD	0	0	24,375
CAD 10,000,000 Billet à ordre	CAD	0	0	154,718
		0	0	179,093

20. Provision pour impôt sur les sociétés. L'impôt sur les sociétés se base sur le résultat fiscal en tenant compte de l'exemption de certains revenus et charges reportés dans le compte de profits et pertes.

21. Dirigeants et salariés. La Société n'a pas d'autre salarié que son gérant.

La Société a compté un gérant au cours de l'exercice. Aucun prêt ou avance n'a été accordé au, ou reçu du gérant.

La Société n'a pas de membres du conseil de surveillance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Informations supplémentaires

31 décembre 2011

1. Proposition d'affectation du résultat. Selon les dispositions du droit néerlandais prévoyant qu'aucun dividende ne peut être déclaré tant que toutes les pertes n'ont pas été recouvrées, les bénéfices sont à la disposition de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux Statuts de la Société.

La gérance a proposé de ne pas déclarer de dividendes et d'ajouter le résultat net de l'exercice aux bénéfices non distribués.

Cette proposition n'a pas été reflétée dans les comptes annuels ci-joints.

2. Evénements postérieurs au bilan. Aucun événement majeur n'a eu lieu depuis la fin de l'exercice ayant eu, ou susceptible d'avoir des répercussions importantes sur les activités de la Société, son résultat d'exploitation ou les affaires de la Société.

3. Rapport du réviseur d'entreprises. La Société est qualifiée comme une «petite société» et conformément à l'Article 396§6 du Code Civil néerlandais, Livre 2, Titre 9, aucun audit des comptes n'est requis.

Rudyfel Investments B.V.

Barbara Strozzilaan 201

1083 HN Amsterdam

Report and Accounts as at August 31, 2012

Report

August 31, 2012

The Managing Director is pleased to present the report and accounts of the Company for the financial year ended August 31, 2012.

Overview of Activities

The principal activity of the Company is the holding and financing of a subsidiary. There has been no change in these activities during the financial year.

During the period under review, the Company recorded a net loss of EUR 34,811, details of which are set out in the attached Profit and Loss Account.

Future Developments

The Management does not anticipate any changes during the coming financial year.

Post Balance Sheet Events

No matters or circumstances of importance have arisen since the end of the financial year that have significantly affected or may significantly affect the operations of the Company, the results of those operations or the state of affairs of the Company in subsequent financial periods.

Amsterdam, October 31, 2012.

Trust International Management (T.I.M.) B.V.
Signatures

Balance Sheet as at August 31, 2012

(before appropriation of results)

(expressed in Euros)

	Notes	2012	2011
ASSETS			
Fixed Assets			
Participations	(4)	3,760,889	3,760,889
Loan receivable	(5)	9,286,104	8,732,352
		13,046,993	12,493,241
Current Assets			
Interest receivable	(6)	4,276,987	3,289,040
VAT receivable		0	605
Cash at banks	(7)	44,524	58,246

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

		4,321,511	3,347,891
TOTAL ASSETS		17,368,504	15,841,132
SHAREHOLDER'S EQUITY AND LIABILITIES			
Shareholder's Equity	(8)		
Issued and fully paid share capital		20,000	20,000
Share premium		3,342,016	3,342,016
Retained earnings		19,779	(65,727)
Net result for the year		(34,811)	85,506
		3,346,984	3,381,795
Long-term Liabilities			
Loan payable back-to-back	(9)	9,286,104	8,732,352
Loan payable	(10)	0	75,709
		9,286,104	8,808,061
Current Liabilities			
Stockard Investments S.à r.l.	(11)	80,510	0
Interest payable back-to-back loan	(12)	4,643,978	3,634,147
Interest payable loan	(13)	0	9,301
Accounts payable and accrued expenses	(14)	10,928	7,828
		4,735,416	3,651,276
TOTAL SHAREHOLDER'S EQUITY AND LIABILITIES		17,368,504	15,841,132

The accompanying notes form part of these accounts.

Profit and Loss Account for the year ended August 31, 2012

	Notes	2012	2011
Operational Income/(Expense)			
General and administrative expenses	(15)	(10,737)	(12,846)
Financial Income/(Expense)			
Interest income - loan	(16)	779,376	1,096,347
Interest expenses - back to back loan	(17)	(779,376)	(987,192)
Interest expenses - loan	(18)	0	(8,559)
Realized foreign exchange transaction result		70	(701)
Unrealized foreign exchange valuation result		(24,144)	(1,543)
Result before provision for corporate tax		(34,811)	85,506
Provision for corporate tax	(19)	0	0
NET RESULT FOR THE YEAR		(34,811)	85,506

The accompanying notes form part of these accounts.

Notes to the Report

August 31, 2012

1. Group Affiliation and Principal Activities. The Company, incorporated on May 27, 1999, is a limited liability company with its statutory scat in Amsterdam, The Netherlands.

The Company is wholly owned by Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg.

The principal activities of the Company are the holding and financing of group companies.

2. Basis of Presentation. The accompanying accounts have been prepared in accordance with principles of accounting generally accepted in The Netherlands and are in compliance with the provisions of the Netherlands Civil Code, Book 2, Title 9.

3. Significant Accounting Policies.

a. General

Assets and liabilities are slated at face value unless indicated otherwise.

b. Financial Fixed Assets

The investments in subsidiaries are stated at historical acquisition cost or, in case of a permanent impairment of the value of the investment, at lower market value as of year-end.

c. Foreign Currencies

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated into Euros at rates of exchange ruling at the balance sheet date.

Transactions in foreign currencies are translated at the rates in effect at the dates of transactions.

Exchange rates used at year-end are:

	2012	2011
CAD	0.80510	0.75709

d. Recognition of Income and Expense

Dividends from investments are recorded as income in the year they arc declared.

Other income and expenses, including taxation, are recognized and reported in accordance with the accrual concept.

4. Participations.

	% held	shares held	2012	2011
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Incorporated in the province of British Columbia on March 28,2007				
without par value	100	50		
March 28,2007 Capital invested CAD 5,000.000			3.238,678	3,238,678
December 14,2007 Share Premium contribution CAD 765,900			522,211	522,211
			3,760,889	3,760,889

5. Loan receivable.

			2012	2011
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Promissory note issued on December 18, 2007 and repayable				
on December 31, 2011 at a fixed rate of 13.95%.				
8/31/2012 balance	CAD	1,534,100	1,235,104	1,161,452
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Promissory note issued on March 30, 2007 and repayable on demand,				
at a fixed rate of 13.95%.				
8/31/2012 balance	CAD	10,000,000	8,051,000	7,570.900
	CAD	11,534,100	9,286,104	8.732,352

6. Interest receivable.

			2012	2011
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Promissory note issued on December 18, 2007 and repayable on				
December 31, 2011 at a fixed rate of 13.95%.				
1/1/2012 opening balance	CAD	577,818		
8/31/2012 WHT due at 10%	CAD	(14,306)		
8/31/2012 interest 2012	CAD	143,062		
	CAD	706,574	568,863	437,461
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Promissory note issued on March 30, 2007 and repayable on demand,				
at a fixed rate of 13.95%.				
1/1/2012 opening balance	CAD	3,766,500		
8/31/2012 WHT due at 10%	CAD	(93,255)		
8/31/2012 interest 2012	CAD	932,548		
		4,605,793	3,708,124	2,851,579
	CAD	5,312,367	4,276,987	3,289,040

7. Cash at banks.

	2012	2011
Citco Bank Nederland N. V., Amsterdam		
current account	1,910	1,827

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

	CAD	52,930	42,614	56,419
			44,524	58,246

8. Shareholder's equity. The authorized share capital of the Company is EUR 100,000 divided into 1,000 shares of EUR 100 each.

At balance sheet date a total of 200 shares were issued and fully paid.

Movements in the shareholder's equity accounts are as follows:

	2011	Changes for the Year	2012
Issued and fully paid share capital	20,000	0	20,000
Share premium	3,342,016	0	3,342,016
Retained earnings	(65,727)	85,506	19,779
Net result for the year	85,506	(85,506)	0
		(34,811)	(34,811)
	3,381,795	(34,811)	3,346,984

9. Loan payable back-to-back.

			2012	2011
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Promissory note dated March 27, 2007 and repayable on demand at a fixed rate of 12.555%.				
8/31/2012 balance	CAD	10,000,000	8,051,000	7,570,900
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Promissory note dated December 31, 2010 and repayable on demand at a fixed rate of 12.555%.				
8/31/2012 balance	CAD	1,534,100	1,235,104	1,161,452
	CAD	11,534,100	9,286,104	8,732,352

10. Loan payable.

				2012	2011
Cherson Investments B.V., The Netherlands					
Promissory note issued on December 18, 2007 and repayable on December 31, 2011 at a fixed rate of 11.305%.					
1/1/2012 opening balance	CAD	100,000			
1/26/2012 Repayment loan	CAD	(100,000)			
			0	0	75,709

Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg

11. Interest Free Loan.

1/25/2012 Principal amount	CAD	100,000	80,510	0

12. Interest payable back-to-back loan.

			2012	2011
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Promissory note dated March 27, 2007 and repayable on demand at a fixed rate of 12.555%.				
1/1/2012 opening balance	CAD	4,626,247		
8/31/2012 interest 2012	CAD	839,293		
	CAD	5,465,540	4,400,306	3,502,485
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Promissory note dated December 31, 2010 and repayable on demand at a fixed rate of 12.555%.				
1/1/2012 opening balance	CAD	173,905		
8/31/2012 interest 2012	CAD	128,756		
		302,661	243,672	131,662

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CAD	5,768,201	4,643,978	3,634,147

13. Interest payable loan.

			2012	2011
Cherson Investments B.V., The Netherlands				
Promissory note issued on December 18, 2007 and repayable on December 31, 2011 at a fixed rate of 11.305%.				
1/1/2012 opening balance	CAD	12,285		
1/26/2012 Repayment interest	CAD	(12,285)		
	CAD	0	0	9,301

14. Accounts payable and accrued expenses.

	2012	2011
Accounts payable	917	1,375
Accrued tax advisory fees	5,491	6,453
Accrued rent costs	1,200	0
Accrued salary costs	3,320	0
	10,928	7,828

15. General and administrative expenses.

	2012	2011
Salaries and wages	3,320	3,185
Rent	1,200	1,000
Management fee	4,207	5,500
Tax advisory fees	1,629	2,900
General expenses	142	144
Bank charges	239	117
	10,737	12,846

16. Interest income back-to-back loan.

				2012	2011
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada					
CAD 1,534,100 Promissory Note	CAD	128,756	103,661		145,820
CAD 10,000,000 Promissory Note	CAD	839,293	675,715		950,527
	CAD	968,049	779,376		1,096,347

Amounts are including 10% Canadian Withholding Tax

17. Interest expense back-to-back loan.

				2012	2011
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg					
CAD 10,000,000 Promissory Note	CAD	839,293	675,715		855,890
CAD 1,534,100 Promissory Note	CAD	128,756	103,661		131,302
	CAD	968,049	779,376		987,192

18. Interest expense loan.

			2012	2011
Cherson Investments B.V., The Netherlands				
CAD 800,000 Promissory Note	CAD	0	0	8,559
		0	0	8,559

19. Provision for corporate tax. The corporate tax is based on the fiscal result, taking into account that certain income and expenses as reported in the profit and loss account are exempted from taxation.

20. Directors and employees. The Company has no employees other than its director.

The Company had one director during the year. No loans or advances have been given or received from the director.

The Company has no supervisory directors.

Supplementary Information

August 31, 2012

1. Proposed Appropriation of Results. Subject to the provision under Dutch law that no dividends can be declared until all losses have been recovered, profits are at the disposal of the Annual General Meeting of Shareholders in accordance with the Company's Articles of Incorporation.

The management proposed not to declare a dividend and to add the net result for the year to the retained earnings.

This proposal has not been reflected in the accompanying annual accounts.

2. Post Balance Sheet Events. No matters or circumstances of importance have arisen since the end of the financial year which have significantly affected or may significantly affect the operations of the Company, the results of those operations or the affairs of the Company.

3. Auditors' Report. The Company qualifies as a "small company" and in accordance with Article 396 § 6 of the Civil Code of The Netherlands, Book 2, Title 9, no audit is required.

Rapport et Comptes Annuels au 31 août 2012

Rapport

31 août 2012

Le Gérant a le plaisir de présenter le rapport et les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se clôturant au 31 août 2012.

Présentation globale des activités

La Société a pour activité principale la détention et le financement d'une filiale. Aucun changement n'est intervenu dans ces activités au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice en question, la Société a enregistré une perte nette de EUR 34,811 dont les détails sont repris dans le Compte des Profits et Pertes en annexe.

Développements futurs

La Gérance n'anticipe pas de changements majeurs au cours du prochain exercice.

Evénements postérieurs au bilan

Il ne s'est produit aucun événement d'une importance particulière depuis la fin de l'exercice social qui a ou aurait pu affecter de manière significative les opérations de la Société, les résultats de ces opérations ou les affaires internes de la Société pour les exercices sociaux à venir.

Amsterdam, le octobre 31, 2012.

Trust International Management (T.I.M.) B.V.

Bilan au 31 août 2012

(avant affectation des résultats)

(exprimé en Euros)

	Notes	2012	2011
ACTIF			
Actif immobilisé			
Participations	-4	3 760 889	3 760 889
Créances sur prêts	-5	9 286 104	8 732 352
		13 046 993	12 493 241
Actif circulant			
Créances sur intérêts	-6	4 276 987	3 289 040
Créances TVA		0	605
Avoirs en banque	-7	44 524	58 246
		4 321 511	3 347 891
TOTAL ACTIF		17 368 504	15 841 132
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres	-8		
Capital émis et entièrement libéré		20 000	20 000
Prime d'émission		3 342 016	3 342 016

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Bénéfices non distribués		19 779	-65 727
Résultat net de l'exercice		-34 811	85 506
		3 346 984	3 381 795
Passif à long terme			
Prêt sur financement back-to-back	-9	9 286 104	8 732 352
Prêt sur autres financements	-10	0	75 709
		9 286 104	8 808 061
Passif à court terme			
Stockard Investments S.à r.l.	-11	80 510	0
Intérêts de prêt sur financement back-to-back	-12	4 643 978	3 634 147
Intérêts de prêt sur autres financements	-13	0	9 301
Autres dettes	-14	10 928	7 828
		4 735 416	3 651 276
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		17 368 504	15 841 132

Les annexes forment partie intégrante de ce bilan.

Comptes de Profits et Pertes pour l'exercice se clôturant au 31 août 2012

	Notes	2012	2011
Résultat d'exploitation/(Perte)			
Frais généraux et administratifs	-15	-10 737	-12 846
Résultat financier/(Perte)			
Revenus d'intérêts - prêts	-16	779 376	1 096 347
Dettes d'intérêts - financement back-to-back	-17	-779 376	-987 192
Dettes d'intérêts - prêt	-18	0	-8 559
Résultat d'opérations de change réalisé		70	-701
Résultat d'opérations de change non réalisé		-24 144	-1 543
Résultat avant provision pour impôt sur les sociétés		-34 811	85 506
Provision pour impôt sur les sociétés	-19	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-34 811	85 506

Les annexes forment partie intégrante de ce bilan.

Notes au Rapport

31 août 2012

1. Affiliation au groupe et activités principales. La Société, constituée le 27 mai 1999, est une société à responsabilité limitée ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas.

La Société est une filiale détenue à 100% de Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg.

La Société a pour activité principale la détention et le financement de sociétés du groupe.

2. Base de présentation. Les comptes annuels ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement acceptés aux Pays-Bas et sont conformes aux dispositions du Code Civil néerlandais, Livre 2, Titre 9.

3. Principales règles comptables.

a. Généralités

Les actifs et passifs sont indiqués à leur valeur nominale, sauf indication contraire.

b. Valeurs mobilières

Les investissements dans les filiales sont indiqués au coût d'acquisition historique ou, en cas de dépréciation de valeur considérée comme permanente, à la valeur de marché la plus faible en fin d'exercice.

c. Devises

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en devises étrangères sont libellées aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Taux de change utilisés en fin d'exercice:

	2012	2011
CAD	0,80510	0,75709

d. Comptabilisation des revenus et charges

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les dividendes sur investissements sont enregistrés dans les revenus de l'exercice au cours duquel ils sont déclarés.

Les autres revenus et charges, y compris les impôts, sont constatés et déclarés conformément au principe qu'ils seront payés au terme.

4. Participations.

	% détenu	parts détenues	2012	2011
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Constituée dans la province de Colombie Britannique				
le 28 mars 2007 sans valeur nominale	100	50		
28 mars 2007 capital investi CAD 5,000,000			3 238 678	3 238 678
14 décembre 2007 contribution à la prime d'émission				
CAD 765,900			522 211	522 211
			3 760 889	3 760 889

5. Créances sur prêts.

			2012	2011
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable				
le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 13,95%.				
8/31/2012 solde	CAD	1 534 100	1 235 104	1 161 452
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
Billet à ordre émis le 30 mars 2007 et remboursable sur demande				
à un taux fixe de 13,95%.				
8/31/2012 solde	CAD	10 000 000	8 051 000	7 570 900
	CAD	11 534 100	9 286 104	8 732 352

6. Créances sur intérêts.

				2012	2011
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada					
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable					
le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 13,95%.					
1/1/2012 report à nouveau	CAD	577 818			
8/31/2012 retenue à la source exigible de 10%	CAD	-14 306			
8/31/2012 intérêts 2012	CAD	143 062			
	CAD	706 574	568 863	437 461	
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada					
Billet à ordre émis le 30 mars 2007 et remboursable sur					
demande à un taux fixe de 13,95%.					
1/1/2012 report à nouveau	CAD	3 766 500			
8/31/2012 retenue à la source exigible de 10%	CAD	-93 255			
8/31/2012 intérêts 2012	CAD	932 548			
		4 605 793	3 708 124	2 851 579	
	CAD	5 312 367	4 276 987	3 289 040	

7. Avoirs en banque.

			2012	2011
Citco Bank Nederland N.V., Amsterdam				
compte courant			1 910	1 827
	CAD	52 930	42 614	56 419
			44 524	58 246

8. Capitaux propres. Le capital social autorisé de la Société est de EUR 100.000 divisé en 1.000 parts sociales de EUR 100 chacune.

A la date du bilan, un total de 200 actions étaient émises et entièrement libérées.

Les mouvements dans les comptes de capitaux propres sont représentés comme suit:

	2011	Mouvements de l'exercice	2012
Capital émis et entièrement libéré	20 000	0	20 000
Prime d'émission	3 342 016	0	3 342 016
Bénéfices non distribués	-65 727	85 506	19 779
Résultat net de l'exercice	85 506	-85 506	0
		-34 811	-34 811
	3 381 795	-34 811	3 346 984

9. Prêt sur financement back-to-back.

			2012	2011
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Billet à ordre émis le 27 mars 2007 et remboursable sur demande à un taux fixe de 12,555%.				
8/31/2012 solde	CAD	10 000 000	8 051 000	7 570 900
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Billet à ordre émis le 31 décembre 2010 et remboursable sur demande à un taux fixe de 12,555%.				
8/31/2012 solde	CAD	1 534 100	1 235 104	1 161 452
	CAD	11 534 100	9 286 104	8 732 352

10. Prêt sur autres financements.

			2012	2011
Cherson Investments B.V., Pays-Bas				
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 11,305%.				
1/1/2012 report à nouveau	CAD	100 000		
1/26/2012 Remboursement du prêt	CAD	-100 000		
		0	0	75 709

Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg

11. Prêt sans intérêts.

1/25/2012 montant du principal	CAD	100 000	80 510	0

12. Intérêts sur financement back-to-back.

			2012	2011
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Billet à ordre émis le 27 mars 2007 et remboursable sur demande à un taux fixe de 12,555%.				
1/1/2012 report à nouveau	CAD	4 626 247		
8/31/2012 intérêts 2012	CAD	839 293		
	CAD	5 465 540	4 400 306	3 502 485
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
Billet à ordre daté 31 décembre 2010 et remboursable sur demande à un taux fixe de 12,555%.				
1/1/2012 report à nouveau	CAD	173 905		
8/31/2012 intérêts 2012	CAD	128 756		
		302 661	243 672	131 662
	CAD	5 768 201	4 643 978	3 634 147

13. Intérêts sur autres financements.

	2012	2011
Cherson Investments B.V., Pays-Bas		
Billet à ordre émis le 18 décembre 2007 et remboursable le 31 décembre 2011 à un taux fixe de 11,305%.		

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1/1/2012 report à nouveau	CAD	12 285		
1/26/2012 Remboursement intérêts	CAD	-12 285		
	CAD	0	0	9 301

14. Autres dettes.

	2012	2011
Montants payables	917	1 375
Montant échu sur honoraires de conseil fiscal	5 491	6 453
Montant échu sur loyer	1 200	0
Montant échu sur charges salariales	3 320	0
	10 928	7 828

15. Frais généraux et administratifs.

	2012	2011
Salaires et traitements	3 320	3 185
Loyer	1 200	1 000
Honoraires de gestion	4 207	5 500
Honoraires de conseil fiscal	1 629	2 900
Frais généraux	142	144
Frais bancaires	239	117
	10 737	12 846

16. Revenus d'intérêts sur financement back-to-back.

			2012	2011
Prince SPA And Resort Holdings Toronto Ltd., Canada				
CAD 1,534,100 Billet à ordre	CAD	128 756	103 661	145 820
CAD 10,000,000 Billet à ordre	CAD	839 293	675 715	950 527
	CAD	968 049	779 376	1 096 347

La retenue à la source canadienne de 10% est comprise dans les montants.

17. Dettes d'intérêts sur financement back-to-back.

			2012	2011
Stockard Investments S.à r.l., Luxembourg				
CAD 10,000,000 Billet à ordre	CAD	839 293	675 715	855 890
CAD 1,534,100 Billet à ordre	CAD	128 756	103 661	131 302
	CAD	968 049	779 376	987 192

18. Dettes d'intérêts sur autres financements.

			2012	2011
Cherson Investments B.V., Pays-Bas				
CAD 800,000 Billet à ordre	CAD	0	0	8 559
		0	0	8 559

19. Provision pour impôt sur les sociétés. L'impôt sur les sociétés se base sur le résultat fiscal en tenant compte de l'exemption de certains revenus et charges reportés dans le compte de profits et pertes.

20. Dirigeants et salariés. La Société n'a pas d'autre salarié que son gérant.

La Société a compté un gérant au cours de l'exercice. Aucun prêt ou avance n'a été accordé au, ou reçu du gérant.

La Société n'a pas de membres du conseil de surveillance.

Informations supplémentaires

31 août 2012

1. Proposition d'affectation du résultat. Selon les dispositions du droit néerlandais prévoyant qu'aucun dividende ne peut être déclaré tant que toutes les pertes n'ont pas été recouvrées, les bénéfices sont à la disposition de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux Statuts de la Société.

La gérance a proposé de ne pas déclarer de dividendes et d'ajouter le résultat net de l'exercice aux bénéfices non distribués.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cette proposition n'a pas été reflétée dans les comptes annuels ci-joints.

2. Evénements postérieurs au bilan. Aucun événement majeur n'a eu lieu depuis la fin de l'exercice ayant eu, ou susceptible d'avoir, des répercussions importantes sur les activités de la Société, son résultat d'exploitation ou les affaires de la Société.

3. Rapport du réviseur d'entreprises. La Société est qualifiée comme une «petite société» et conformément à l'Article 396§6 du Code Civil néerlandais, Livre 2, Titre 9, aucun audit des comptes n'est requis.

RUDYFEL INVESTMENTS S.A R.L.

46A, avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Interim Accounts

for the period from October 12, 2012 (incorporation date) to October 15, 2012

- 2012-

Balance Sheet as at October 15, 2012

ASSETS	Notes	10/15/2012 CAD
CURRENT ASSETS		
Cash at bank	4	16,129.81
TOTAL ASSETS		16,129.81
LIABILITIES		
CAPITAL AND RESERVES	5	
Subscribed capital		17,500.00
Loss for the financial year/period		(1,370.19)
		16,129.81
TOTAL LIABILITIES		16,129.81

The accompanying notes are an integral part of this balance sheet.

Profit and Loss Account

for the period from October 12, 2012 (incorporation date) to October 15, 2012

	Notes	10/12/2012- 10/15/2012 CAD
CHARGES		
Other operating charges	6	1,370.19
TOTAL CHARGES		1,370.19
INCOME		
Loss for the financial period		1,370.19
TOTAL INCOME		1,370.19

The accompanying notes are an integral part of this balance sheet.

Notes to the Interim Accounts

October 15, 2012

1. General. RUDYFEL INVESTMENTS S.A R.L. (the Company) was incorporated on October 15, 2012 and is organized under the laws of Luxembourg as a limited liability company ("Société à responsabilité limitée") for an unlimited period.

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

The registered office of the Company is established in 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Company's financial year starts on January 1 and ends on December 31 with the exception of the first financial year that should start on the incorporation date and end on December 31, 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Summary of significant accounting policies.

Basis of preparation

The annual accounts have been prepared in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements. Accounting policies and valuation rules are, besides the ones laid down by the law, determined and applied by the management of the Company.

Significant accounting policies

Financial assets

Financial assets are valued at purchase price including the expenses incidental thereto. In case of a permanent impairment in value according to the opinion of the management of the Company, value adjustments are made in respect of the financial assets, so that they are valued at the lower figure to be attributed to them at the balance sheet date. The value adjustments are not continued if the reasons for which the value adjustments were made have ceased to apply.

Debtors

Debtors are recorded at their nominal value. They are subject to value adjustments where their recovery is compromised. These value adjustments are not continued if the reasons for which the value adjustments were made have ceased to apply.

Provisions

Provisions are intended to cover losses and debts the nature of which is clearly defined and which, at the date of the balance sheet are either likely to be incurred or certain to be incurred but uncertain as to their amount or as to the date on which they will arise.

Foreign currency translation

The Company maintains its accounts in Canadian Dollar ("CAD"). Transactions expressed in currencies other than CAD are translated into CAD at the exchange rate effective at the time of the transaction.

Fixed assets expressed in currencies other than CAD are translated into CAD at the exchange rate effective at the time of the transaction. At the balance sheet date, these assets remain translated at historical exchange rates.

Cash and transferable securities are translated at the exchange rate effective at the balance sheet date. Exchange losses and gains are recorded in the profit and loss account of the year.

Other assets and liabilities are translated separately respectively at the lower or at the higher of the value converted at the historical exchange rate or the value determined on the basis of the exchange rate effective at the balance sheet date. The unrealised exchange losses are recorded in the profit and loss account The realised exchange gains and losses are recorded in the profit and loss account at the moment of their realisation. Consequently, only realised exchange gains and losses and unrealised exchange losses are reflected in the profit and loss account.

Where there is an economic link between an asset and a liability, these are valued in total according to the method described above and only the net unrealised loss is recorded in the profit and loss account.

3. Taxes. The Company is liable to all taxes applicable to Luxembourg "société à responsabilité limitée".

BALANCE SHEET 10/12/2012
CAD

4. Cash at bank. The cash at bank is comprised as follows:

Current account

CBN - current account CAD	16,129.81

5. Capital and Reserves. The fully paid subscribed capital of CAD 17,500 is represented by 140 shares of CAD 125 each.

The movements of the period are as follows:

	Subscribed Capital	Share premium	Result for the financial period	Total Capital and reserves
Balance at October 12	17,500.00	-	-	17,500.00
Result for the financial period	-	-	(1,370.19)	(1,370.19)
Balance at October 15	17,500.00	-	(1,370.19)	16,129.81

Luxembourg companies are required to allocate to a legal reserve a minimum of 5% of their annual profits, until this reserve equals 10% of the subscribed share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PROFIT AND LOSS ACCOUNT	10/12/2012-10/15/2012 CAD

6. Other operating charges. The other operating charges are comprised as follows:

Legal and professional fees	1,243.25
Bank charges	126.95
	1,370.19

7. Other notes. During the period under review, the Company did not employ any personnel and, consequently, no payments for wages, salaries or social security were made.

The Company is exempted from preparing consolidation account based on the exemptions provided by the article 313 modified by the law of December 19, 2002 of the Luxembourg company law.

Comptes Intérimaires

concernant la période du 12 octobre 2012 (date de constitution) au 15 octobre 2012

- 2012 -

Bilan au 15 octobre 2012

ACTIF	Annexes	15/10/2012 CAD
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banque et en caisse	4	16 129,81
ACTIF TOTAL		16 129,81
PASSIF		
CAPITAL ET RÉSERVES	5	
Capital souscrit		17 500,00
Perte de l'exercice		-1 370,19
		16 129,81
PASSIF TOTAL		16 129,81

Compte de Profits et Pertes

concernant la période du 12 octobre 2012 (date de constitution) au 15 octobre 2012

	Annexes	10/12/2012-10/15/2012 CAD
CHARGES		
Autres charges d'exploitation	6	1 370,19
TOTAL CHARGES		1 370,19
PRODUITS		
Perte pour la période		1 370,19
TOTAL PRODUITS		1 370,19

Les annexes forment une partie intégrante de ce bilan.

Annexe aux Comptes Intérimaires

15 octobre 2012

1. Général. RUDYFEL INVESTMENTS S.A R.L. (la Société) a été constituée le 15 octobre 2012 selon les lois de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, pour une durée illimitée.

L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et tout autre forme d'investissement, l'acquisition par voie de souscription, d'achat et de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre façon, de valeurs mobilières de toutes sortes et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille d'investissement.

La Société peut aussi apporter des garanties, octroyer des prêts ou assister de toute autre façon les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut faire toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle estime utile à l'accomplissement de son objet social.

Le siège social de la sociétée est sis au 46A, avenue John F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'année comptable de la Société commence le 1 er janvier et se finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année comptable de la société qui commencera à la date de constitution de la société et se finira le 31 décembre 2013.

2. Résumé des règles comptables principales.

Bases de préparation

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires luxembourgeoises. Les méthodes comptables et les règles d'évaluations, autres que celles prévues par la loi, sont déterminés et appliqués par la gérance de la société.

Règles comptables principales

Immobilisations financières

Les immobilisations financières et tout les frais accessoires s'y rapportant sont évalués à leur coût d'acquisition. En cas de dépréciation permanente de la valeur de ces investissements, constaté par la gérance, des ajustements de valeur sont comptabilisés afin que l'investissement soit représenté à sa valeur la plus basse à la date du bilan. Ces ajustements de valeurs ne sont pas continués si les raisons pour lesquelles l'ajustement de valeur a été fait ont cessé d'exister.

Débiteurs

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Si le recouvrement de ces dettes est remis en question, les dettes font l'objet d'ajustements de valeurs. Ces ajustements de valeurs ne sont pas continués si les raisons pour lesquelles l'ajustement de valeur a été fait ont cessé d'exister.

Provisions

Les provisions sont supposées couvrir les pertes et les dettes d'une nature certaine et qui sont vraisemblablement ou certainement dues à la date du bilan, mais dont le montant ou la date d'exigibilité ne sont pas encore connus.

Comptabilisation en devises étrangères

Les comptes de la Société sont exprimés en Euro («EUR»). Les opérations effectuées dans une autre monnaie que l'EUR sont converties en EUR au taux de change du jour de l'opération.

Les actifs immobilisés libellés dans des monnaies autres que l'EUR sont convertis en EUR au taux de change effectif du jour de l'opération. A la date du bilan, ces actifs sont exprimés avec leurs taux de change historique.

La trésorerie et les valeurs mobilières sont exprimés au taux de change effectif à la date du bilan. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres actifs et passifs sont comptabilisés de manière séparée, respectivement au taux le plus bas ou le plus haut du coût de change historique ou à la valeur du taux de change au jour du bilan. Les moins-values latentes sur taux de change sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les plus-values ou moins values réalisées sur taux de change sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes au moment de leur réalisation. Par conséquent, seules les plus-values et les moins values réalisées sur taux de change et les moins values latentes sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

Quand il y a un lien économique entre une créance et une dette, elles sont comptabilisées en total selon la méthode décrite ci-dessus et seule la moins-value latente nette est comptabilisée dans le compte de profits et pertes.

3. Impôts. La Société est soumise aux impôts applicables aux sociétés à responsabilité limitée luxembourgeoises.

BILAN 15/10/2012
CAD

4. Avoirs en banque et en caisse. Les avoirs en banque et en caisse se décomposent comme suit:

Compte courant	
CBN - compte courant CAD	16 129,81

5. Capital et réserves. Le capital social de 17.500 CAD entièrement libéré est représenté par 140 actions de 125 CAD chacune.

Les mouvements pour la période sont comme suit:

	Capital Souscrit	Prime d'émission	Résultat pour la période	Total Capital et réserves
Solde au 12 octobre	17 500,00	-	-	17 500,00
Résultat pour la période	-	-	(1 370,19)	(1 370,19)
Solde au 15 octobre	17 500,00	-	(1 370,19)	16 129,81

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les société luxembourgeoises ont l'obligation d'allouer au minimum de 5% de leurs profits annuels à une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital souscrit.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	10/12/2012-10/15/2012 CAD

6. Autres charges d'exploitation. Les autres charges d'exploitation se décomposent comme suit:

Honoraires d'avocats et autres services externes	1 243,25
Frais bancaires	126,95
	1 370,19

7. Autres notes. Durant la période concernée, la Société n'a eu aucun employé, et ne s'est en conséquence acquittée d'aucun paiement de salaire ou de charges de sécurité sociale.

La Société est exemptée de la préparation de comptes consolidés, au titre des exemptions prévues à l'article 313 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

To the management of Rudyfel Investments B.V. and Rudyfel Investments S.à r.l.

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

pursuant to Section 2:328 subsection 1 in conjunction with Section 2:333g of the Dutch Civil Code

We have read the proposal for merger dated October 31, 2012 between the following companies:

1. Rudyfel Investments B.V. having its registred office at Barbara Strozzilaan 201, Office 4.08L, 1083 HN Amsterdam, ("the disappearing company") and

2. Rudyfel Investments S.à.r.l., a company under the laws of Luxembourg, having its registred office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("the acquiring company").

Managements' responsibility

The companies' managements are responsible for the preparation of the proposal.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to issue an auditor's report on the shareholders' equity of the disappearing company as referred to in the second sentence of Section 2:328, subsection 1 in conjunction with subsection 6, and with Section 2:333g of the Dutch Civil Code.

We conducted our audit in accordance with Dutch law, including the Dutch Standards on Auditing. This requires that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the shareholders' equity of the disappearing company as at the date of its interim financial statements as per August 31, 2012 as referred to in Section 2:313 subsection 2 of the Dutch Civil Code, on the basis of valuation methods generally accepted in the Netherlands as specified in the proposal for merger, at least equals the nominal paid-up amount on the aggregate number of shares to be acquired by the shareholder of the disappearing company, increased - when applicable - with the cash payments to which they are entitled according to the proposed share exchange, and increased - when applicable - with the total amount of compensation to which shareholders may be entitled pursuant to article 2:330a of the Dutch Civil Code.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion the shareholders' equity of the disappearing company, as at the date of its interim financial statements as per August 31, 2012, on the basis of valuation methods generally accepted in the Netherlands as specified in the proposal for legal merger, at least equals the nominal paid-up amount on the aggregate number of shares to be acquired by its shareholder under the merger, and increased - when applicable - with the total amount of compensation to which shareholders may be entitled pursuant to article 2:330a of the Dutch Civil Code.

Restriction on use

This auditor's report is solely issued in connection with the aforementioned proposal for merger and therefore cannot be used for other purposes.

Schiphol-Rijk, October 31, 2012.

PKF Wallast
Drs. E. Bakker RA

A l'attention des conseils de gérance de Rudyfel Investments B.V. et Rudyfel Investments S.à r.l.

RAPPORT DES REVISEURS D'ENTREPRISES INDEPENDANTS

en vertu de la Section 2:328, sous-section 1 ensemble avec la Section 2:333g du Code Civil néerlandais

Nous avons lu la proposition de fusion du 31 octobre 2012 entre les sociétés suivantes:

1. Newtor Investments B.V., ayant son siège social à Barbara Strozzilaan 201, Office 4.08L, 1083 HN Amsterdam («la société absorbée»), et

2. Newtor Investments S.à r.l, une société constituée sous la loi luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («la société absorbante»).

Responsabilité des conseils de gérance

Les conseils de gérance des sociétés sont responsables de la préparation de la proposition de fusion.

Responsabilité des réviseurs d'entreprises

En vertu de la deuxième phrase de la Section 2:328, sous-section 1 ensemble avec la sous-section 6 et la Section 2:333g du Code Civil néerlandais, il relève de notre responsabilité d'émettre un rapport sur les capitaux propres de la société absorbée.

Nous avons mené notre audit conformément au droit néerlandais, en tenant compte des Normes Comptables néerlandaises. Ces normes exigent que nous nous conformions à des règles déontologiques et que nous planifiions et exécutions notre mission de manière à obtenir l'assurance raisonnable qu'à la date des comptes intérimaires au 31 août 2012, conformément à la Section 2:313, sous-section 2 du Code Civil néerlandais, et aux méthodes d'évaluation généralement acceptées aux Pays-Bas et telles que spécifiées dans la proposition de fusion, les capitaux propres de la société absorbée sont au moins équivalents au montant nominal payé au titre du nombre total de parts sociales devant être acquises par l'associé de la société absorbée, augmenté, le cas échéant, des versements en numéraire auxquels il a droit conformément à l'échange de parts sociales proposé, et augmenté, le cas échéant, du montant total de compensation à laquelle les associés pourraient avoir droit en vertu de l'article 2:330a du Code Civil néerlandais.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les capitaux propres de la société absorbée sont, à la date de ses comptes intérimaires au 31 août 2012, et sur la base des méthodes d'évaluation généralement acceptées aux Pays-Bas telles que spécifiées dans la proposition de fusion, au moins équivalents au montant nominal payé au titre du nombre total de parts sociales devant être acquises par son associé en vertu de la fusion, et augmenté, le cas échéant, du montant total de compensation à laquelle les associés pourraient avoir droit en vertu de l'article 2:330a du Code Civil néerlandais.

Limite d'utilisation

Le présent rapport des réviseurs d'entreprises est uniquement émis dans le cadre de la proposition de fusion susmentionnée et ne peut donc être utilisé à aucune autre fin.

Schiphol-Rijk, le 31 octobre 2012.

PKF Wallast
Drs. E. Bakker RA

Référence de publication: 2012146061/1586.
(120189043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 134.953.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134449/10.
(120177132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Green S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 41.363.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012134482/13.
(120177095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Fiprolux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 35.688.

—

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012134431/9.
(120177126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Gores I SF Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 136.852.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134450/10.
(120177131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Gores II SF Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.074.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134451/10.
(120177130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.245.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134452/10.
(120177129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Whitehall European RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.593.575,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 128.509.

—

Constituée par devant M ^{e} Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2007, acte publié au Mémorial C n ^{o} 1476

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Whitehall European RE 5 S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012134820/15.
(120177099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Hifi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 13.377.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134493/10.
(120177135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Guardian Automotive-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg.
R.C.S. Luxembourg B 39.475.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, le rapport de gestion du conseil d'administration, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.
Pour Guardian Automotive-E S.A.
Signature

Référence de publication: 2012134484/13.
(120177087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Kom-Eko Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 161.751.

—

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012134542/12.
(120177382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Lux-Vending S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 109.093.

—

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 1 er octobre 2012

En date du 1 er octobre 2012, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et président du Conseil d'Administration de M. Stéphane VAN DEN ABBEEL, né le 22.10.1973 à KOLWESI (République du Congo), demeurant 2, rue des Tilleuls à L-8832 ROMBACH/MARTELANGE. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Denis VAN DEN ABBEEL, né le 07.04.1971 à BASTOGNE (B), demeurant 23, route de Martelange à L-8821 KOETSCHETTE. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

L'assemblée décide de nommer Mademoiselle Barbara VAN DEN ABBEEL, né le 20.09.1993 à Luxembourg, demeurant professionnellement 7, rue des Tilleuls à L-8832 ROMBACH/MARTELANGE, au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de M. Stéphane VAN DEN ABBEEL, né le 22.10.1973 à KOLWESI (République du Congo), demeurant 2, rue des Tilleuls à L-8832 ROMBACH/MARTELANGE. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Commissaire Aux Comptes S.A., Immatriculée au registre de commerce et des sociétés B131410 avec siège social 44, rue Pasteur à L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012134572/26.

(120177384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Mobadwin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 171.259.

—

Les statuts coordonnés de la prédite société au 8 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 octobre 2012.
Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2012134585/13.

(120177383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Pendekar Holdings (HARIPUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.698.

—

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.
Pendekar Holdings (Haripur) S.à r.l.
TMF Corporate Services S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2012134655/14.

(120177156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Whitehall European RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.264.525,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 128.510.

—

Constituée par-devant M ^{e} Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2007, acte publié au Mémorial C n ^{o} 1478

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall European RE 6 S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012134821/15.

(120177098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Xedoc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.481.

—

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012136303/12.

(120179513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Xedoc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.481.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012136304/12.

(120179518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Get It Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 171.999.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le huitième jour d'octobre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Luc DEMOTTE, ingénieur, né le 22 juillet 1942 à Matagne-la-Grande (Belgique), demeurant au 24, rue Abdelkader Kadouch, 16035 Alger Hydra (Algérie).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1 er .** Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet social l'exécution de toutes prestations consultatives, d'assistance, de contrôle et d'expertise dans les domaines de l'ingénierie civile et de la construction, de l'exploitation et de la gestion d'installations industrielles.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «GET IT FIX S.à r.l.».

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Dudelange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Luc DEMOTTE, pré-qualifié,

- cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc DEMOTTE, ingénieur, né le 22 juillet 1942 à Matagne-la-Grande (Belgique), demeurant au 24, rue Abdelkader Kadouch, 16035 Alger Hydra (Algérie).

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. DEMOTTE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 octobre 2012. Relation: DIE/2012/11769. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134470/152.

(120177103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

EK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, rue de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 171.994.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. KEY CARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9711 Clervaux, 80A, Grand Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 171.377,

ici représentée par Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 octobre 2012;

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Forme.

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination.

La Société prend comme dénomination «EK Luxembourg S.A.».

Art. 3. Siège social.

Le siège de la Société est établi dans la commune de Wincrange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet.

La Société a pour objet le commerce et les activités d'agent sous toutes ses formes de produits de radiologie, d'articles de santé et de tous matériels, produits ou services ayant un lien direct ou indirect avec les besoins médicaux et pharmaceutiques.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société a en outre pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission.

En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions.

Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.

La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 15. Rémunération et débours.

Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).

Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s).

Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées Générales.

Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 22. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux.

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale.

L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices.

Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire intégralement les cent (100) actions comme suit:

- KEY CARE S.à r.l., préqualifiée, cent actions	100
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par la partie comparante par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Assemblée Générale Extraordinaire

La partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Etienne KEYEN, directeur de sociétés, né le 26 septembre 1964 à Waremme (Belgique), demeurant à L-9711 Clervaux, 80A, Grand Rue;

- Monsieur Louis FELICETTI, salarié, né le 25 juin 1966 à Echternach, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch;

- Madame Edith REUTER, comptable, née le 5 janvier 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Arnaud KEYEN, infographiste, né le 4 avril 1990 à Liège (Belgique), demeurant à B-4360 Oreye, 74A, rue Louis Maréchal.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9780 Wincrange, 66B, rue de Lullange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. SASSEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 octobre 2012. Relation: DIE/2012/11768. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133773/279.

(120177061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

ESPERIA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe.

R.C.S. Luxembourg B 166.905.

—

Il est certifié qu'en vertu d'un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 18 juin 2012 déposée au Registre de Commerce de Luxembourg le 22.06.2012 sous le numéro L120104141 la dénomination de la société a été changée de "T&A" en "MONCLER T&A" et le siège social a été transféré du 30, rue de la Barrière L-1215 Luxembourg au 25, rue Philippe II L-2340 Luxembourg et que la société à responsabilité limitée est associée de la société "ESPERIA Luxembourg S.à r.l." inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B166905.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16.10.2012. Signature.

Référence de publication: 2012134408/16.

(120177379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Petrus Managed Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.434.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 septembre 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

- la société Asset Management Control S.A., représentée par M. Pierre de Giey, dont le siège social est situé à 9840 De Pinte (Belgique), Baron de Gieylaan 165;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

-Cette adresse vaut également pour le représentant permanent.-

- M. Pascal Dubois-Pèlerin;

- la société Geoffroy Mertens BvbA, représentée par M. Geoffroy Mertens de Wilmars dont le siège social est situé à 3080 Tervuren (Belgique), Beukenlaan 15;

-Cette adresse vaut également pour le représentant permanent.-

- la société SIGMA Consult s.p.r.l, représentée par M. Jean Van Caloen, dont le siège social est établi à 1640 Rhode-Saint-Genèse (Belgique), Drève de Linkebeek 29;

-Cette adresse vaut également pour le représentant permanent.-

pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

2. de réélire HRT Révision S.A., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour PETRUS MANAGED FUNDS
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliataire
Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE
Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012134004/29.

(120177081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Alcogro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 96.922.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134229/10.

(120177398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Bright Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.529.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012134264/10.

(120177401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Casablanca Congress Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.678.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the twelve of September.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company B.V. Handel- en Exploitatieniaatschappij Ruygrok, having its registered office at Eisenhowerlaan 158, 2517KP' s - Gravenhage, The Netherlands, registered with the Trade and Companies Register of Haaglanden (The Hague) under number 27079102,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) Casablanca Congress Centre S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 118678, was incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on August 8, 2006, published in the Mémorial C number 1881 of October 6, 2006 (the "Company").

2) That the corporate capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignments.

10) That the share register of the dissolved Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze.

Le douze septembre. .

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société B.V. Handel- en Exploitatieniaatschappij Ruygrok, ayant son siège social à Eisenhowerlaan 158, 2517KP' s - Gravenhage, Pays-Bas, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Haaglanden (La Haye) sous le numéro 27079102,

représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme Casablanca Congress Centre S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118678, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 août 2006, publiée au Mémorial C numéro 1881 du 6 octobre 2006 (la "Société").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12269. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012134277/104.

(120177325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Celestine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.932.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134311/10.

(120177435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck